



Le programme LEADER

BILAN 2023

CONTEXTE

LEADER, Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux et l'innovation. Il permet de financer des projets de développement économique, touristique, culturel, de services à la population, de préservation du patrimoine et l'environnement : études, investissements, actions pédagogiques, animation, communication, coopération...

LEADER s'adresse à tout porteur de projet privé ou public : collectivités, entreprises, associations, sous certaines conditions.

Le programme LEADER est porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy (Grand Quercy). Il est co-animé avec le Parc naturel régional des Causses du Quercy. Ces fonds européens sont gérés par le Conseil Régional Occitanie, autorité de gestion.

La Présidence du GAL est assurée par Monsieur Bernard VIGNALS, Vice-président du PETR.

L'ACTION 2023

La clôture du programme 2014-2022

- **Montage des dossiers de paiements**



- 14 dossiers de paiement montés et déposés
- 31 maitres d'ouvrage accompagnés
- 17 dossiers de paiement suivis avec le service instructeur régional
- 10 dossiers payés
- 246 104 € de LEADER payés en 2023
- Total LEADER payé 1 066 000 € sur 4 millions

- **Réalisation d'une plaquette « Bilan du programme 2014-2022 »**



- Réalisée en interne
- Coût impression 58.80€
- 200 exemplaires imprimés
- Diffusion : papier aux membres du Comité syndical PETR et Parc, aux membres du comité de programmation ; par mail aux communes, EPCI, porteurs de projets privés, Chambres consulaires, partenaires.

Présentation du bilan du programme, en conférence des maires, au comité de programmation, au comité syndical du PETR Grand Quercy.

- **Réunion de bilan du projet de coopération « Secret du sud-ouest, de vins en découvertes »**



Le 16 mars, s'est tenue, à Montpezat de Quercy, une réunion de restitution organisée par les 5 territoires porteurs de cette coopération (Pays Midi-Quercy, chef de file, Grand Quercy, Pays Tolosan, Garonne Quercy Gascogne, Agenais) et l'Agence du Tourisme 82. Plus d'une quarantaine de partenaires et acteurs de la viticulture et du tourisme étaient présents. 6 appellations viticoles étaient concernées Les Coteaux du Quercy, le Fronton, le Brulhois, le Saint Sardos, Lavilledieu et les Coteaux et terrasses de Montauban.

Durant 3 ans, de 2018 à 2021, différentes actions ont été menées pour un budget de 175 000€ financés à hauteur de 60% par LEADER : programme de formations des acteurs de l'oenotourisme, création d'une photothèque, accueil de blogueurs, organisation d'un événement festif qui a réuni 900 visiteurs, organisation d'un road trip « Enquêtes à déguster », création d'un livret découverte et un livret jeux pour enfants... La matinée s'est clôturée autour d'un échange avec les participants sur des pistes et propositions d'actions pour la poursuite, suivi d'un buffet avec dégustation.

La préparation du nouveau programme pour 2023-2027

➤ Un périmètre en évolution

Les communes du Grand Cahors deviennent éligibles sauf Cahors (soit 30 communes supplémentaires)

Le territoire du GAL (Groupe d'Action Locale) regroupe **147 communes** dont 47 situées sur le périmètre du Parc naturel régional des Causses du Quercy, **71 893 habitants** et 6 Communautés de communes et l'agglomération du Grand Cahors (hors Cahors).

- **Rappel de la stratégie définie**

Deux thématiques

- L'attractivité du territoire
- La transition énergétique

5 fiches actions qui fixent les domaines d'intervention du LEADER, les bénéficiaires et les dépenses éligibles :

- Développer les services pour attirer et maintenir des actifs et renforcer l'attractivité
- Maintenir une diversité et une richesse culturelle et patrimoniale
- Favoriser le développement des petites entreprises et de l'emploi
 - Accompagner le territoire dans la transition environnementale et énergétique
 - Coopération

• Mise en place du comité de programmation

Dans l'attente de la constitution du nouveau comité de programmation, un comité de pilotage avait été mis en place pour suivre l'élaboration de la nouvelle candidature. Ce comité de pilotage s'est réuni une fois le 28/03/23 pour retravailler les fiches actions.

Constitution du nouveau comité de programmation pour la période 2023-2027 :

- Les EPCI et le PNR ont désigné leurs représentants en fonction de leur nombre d'habitants
- Un appel à candidatures a été lancé auprès des acteurs privés.

Celui-ci est composé de 30 membres : 15 socioprofessionnels et 15 élus, et leurs suppléants.

Les secteurs représentés sont : les consulaires, Conseil de développement, agriculture, tourisme, ESS, Cohésion sociale-services, jeunesse-sport-loisirs, environnement, énergie, patrimoine, culture.

Le comité a été mis en place lors de la réunion du 19 septembre. Les membres se sont réunis pour une réunion de travail sur la grille de sélection des projets le 7 décembre.

Le président du Comité est Bernard Vignals, les deux vice-présidents sont Karen Serres et Serge Bladinières.



• Accompagnement des porteurs de projets

- 33 porteurs de projets renseignés
- Dont 12 accompagnés (plusieurs rendez-vous)
- 4 pré-demandes déposées

• Perspectives de nouvelles coopérations

- Poursuite de la coopération « De vins en découvertes, secrets du Sud-ouest » : 2 réunions de travail
- Mobilité Vélo route Vallée du Lot : 2 réunions de travail

PERSPECTIVES 2024

- **Finalisation des demandes de paiement 2014-2022**

- 13 dossiers de paiement à monter
- 33 dossiers : suivi de l'instruction des paiements avec la Région

- **Démarrage du nouveau programme 2023-2027**

- 1er semestre

Finalisation des fiches actions

Conventionnement avec la Région

Accompagnement des porteurs de projet

- 2nd semestre

Démarrage du programme

Programmation des premiers projets

- **Les critères du nouveau programme**

- Seuil 10 000€ de subvention pour les maîtres d'ouvrage publics, 4 000€ pour les privés
- Périmètre éligible : le Grand Quercy hors Cahors
- Montant de l'enveloppe LEADER pour la période : **2 255 023€**
- Taux de subvention LEADER maximum 64%, minimum 15%
- Plafonds 50 000€ de subvention pour les maîtres d'ouvrage publics, 70 000€ pour les privés

- **Communication, information**

- Demi-journée de formation pour les nouveaux membres du comité
- Elaboration d'outils de communication et information sur le nouveau programme (plaquette, réunions d'information, communiqués de presse...)